

6 février 2004

Vol. 17 – N° 6

Sommaire

Maladie de Newcastle en Italie : le Délégué déclare son pays indemne de cette maladie	27
Influenza aviaire hautement pathogène en Thaïlande : rapport de suivi n° 1	27
Influenza aviaire hautement pathogène en Indonésie	29
Influenza aviaire hautement pathogène en République Populaire de Chine	31
Fièvre aphteuse en Israël : rapport de suivi n° 1	33
Encéphalopathie spongiforme bovine en France : cas atypiques (correction)	34

MALADIE DE NEWCASTLE EN ITALIE Le Délégué déclare son pays indemne de cette maladie

Traduction d'informations reçues le 28 janvier 2004 du Docteur Romano Marabelli, directeur général des services vétérinaires, ministère de la santé, Rome :

Date du rapport : 27 janvier 2004.

En application de l'article 2.1.15.2 du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*, l'Italie peut être considérée indemne de maladie de Newcastle, car l'abattage sanitaire a été appliqué et six mois se sont écoulés depuis l'abattage du dernier animal infecté.

*
* *

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE EN THAÏLANDE Rapport de suivi n° 1

Traduction d'informations reçues le 30 janvier 2004 du Docteur Yukol Limlamthong, directeur général du département du développement de l'élevage, ministère de l'agriculture et des coopératives, Bangkok :

Terme du rapport précédent : 23 janvier 2004 (voir *Informations sanitaires*, 17 [4], 16, du 23 janvier 2004).

Terme du présent rapport : 30 janvier 2004.

Nouveaux foyers :

Localisation	Nombre de foyers
32 provinces	156

Description de l'effectif atteint dans les nouveaux foyers : poulets de chair, poules pondeuses, poulets de race locale, canards, oies, dindes, autruches, cailles, paons.

Nombre d'animaux dans les nouveaux foyers (données partielles*):

<i>Localisation (Province)</i>	<i>Nbre d'exploitations atteintes</i>	<i>Nbre d'oiseaux</i>	<i>Nbre de fermes touchées par l'abattage sanitaire</i>	<i>Nbre d'oiseaux détruits</i>
Angthong	1 313	2 955 056	287	2 078 747
Bangkok	73	1 531 224	...	1 057 685
Chainat	2	5 764	2	5 764
Kalasin	7	24 958	81	95 960
Kampaengphet	...	221 109	...	220 745
Kanchanaburi	2 863	1 196 263	1 892	927 137
Nakhonpathom	242	601 132	10	65 150
Phichit	36	234
Phitsanuloke	4 380
Ratchaburi	15	439 900	9	198 780
Sakonkakhon	203	7 017	203	7 017
Singburi	45	657 775	7	302 575
Sukhothai	2	83 086
Suphanburi	850	4 706 323
Uthaithani	1 524	124 883	536	113 025
Uttaradit	477	2 947 534	59	328 529

* Ces données concernent 16 provinces sur 32 infectées.

Diagnostic :

A. Laboratoire ayant confirmé le diagnostic : Institut national de santé animale, Centres régionaux de recherche vétérinaire et de développement (7 centres), département du développement de l'élevage.

B. Epreuves diagnostiques réalisées :

- épreuve d'inhibition de l'hémagglutination,
- épreuve de précipitation en gélose,
- isolement du virus,
- détermination de l'indice de pathogénicité par voie intraveineuse.

Résultats positifs obtenus entre le 25 et le 30 janvier 2004. 156 échantillons positifs sur 66 082 testés.

C. Agent causal : virus de l'influenza aviaire de type A, sous-type H5, hautement pathogène.

Epidémiologie :

A. Source de l'agent / origine de l'infection : recherches en cours.

B. Mode de diffusion de la maladie : objets inanimés contaminés.

Mesures de lutte durant la période objet du rapport :

- abattage sanitaire ;
- mise en interdit de l'exploitation atteinte ;
- contrôle des déplacements à l'intérieur du pays ;
- dépistage ;
- zonage.

La vaccination est interdite.

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE EN INDONÉSIE

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'informations reçues le 3 février 2004 du Docteur Sofjan Sudarjat, directeur général des services de l'élevage, département de l'agriculture, Djakarta :

Date du rapport : 2 février 2004.

Nature du diagnostic : diagnostic clinique et nécropsique, confirmé au laboratoire.

Date de la première constatation de la maladie : 15 décembre 2003.

Date présumée de l'infection primaire : 11 décembre 2003.

Foyers :

Localisation	Nombre
province de Banten (1 district)	12
province de Java-Ouest (6 districts)	12
province de Java Central (17 districts)	26
province de Jakarta (1 district)	1
province de Yogyakarta (3 districts)	8
province de Java-Est (13 districts)	26
province de Lampung (3 districts)	4
province de Bali (5 districts)	30
Kalimantan Sud (1 district)	1
Kalimantan Centre (1 district)	1
Sumatra Sud (6 districts)	6
Total	127

Description de l'effectif atteint : en majorité poules pondeuses / reproductrices.

Nombre total d'animaux dans les foyers :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
avi	20 200 000	...	4 700 000

Diagnostic :

A. Laboratoires ayant effectué le diagnostic :

- Centre de recherche sur les maladies, Région IV, Yogyakarta ;
- Institut de recherches pour les sciences vétérinaires, Bogor ;
- Laboratoire d'essai pharmaceutique vétérinaire, Gunung Sindur, Bogor.

B. Epreuves diagnostiques réalisées :

- épreuve de précipitation en gélose,
- épreuve d'inhibition de l'hémagglutination,
- détermination de l'indice de pathogénicité par voie intraveineuse,
- amplification génomique en chaîne avec polymérase - transcriptase inverse,
- séquençage de l'ADN.

C. Agent causal : virus de l'influenza aviaire de type A, sous-type H5N1, hautement pathogène.

Epidémiologie :

- A. Source de l'agent / origine de l'infection :** recherches en cours.
- B. Mode de diffusion de la maladie :** transport de volailles vivantes, de produits avicoles et sous-produits, plateaux à œufs et équipement.
- C. Autres renseignements épidémiologiques :** les espèces atteintes incluent des poulets de chair, des canards, des cailles et des poulets de race locale.

Mesures de lutte :

- mise en interdit des exploitations atteintes ;
- contrôle des déplacements à l'intérieur du pays ;
- abattage sanitaire partiel ;
- vaccination
- zonage.

Note du Service de l'information sanitaire de l'OIE : Aucun foyer d'influenza aviaire hautement pathogène en Indonésie n'a été signalé précédemment à l'OIE.

*
* *

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE EN RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'informations reçues le 4 février 2004 du Docteur Shen Zhenzhao, directeur général du Bureau de l'élevage et de la santé animale, ministère de l'agriculture, Pékin :

Date du rapport : 4 février 2004.

5 foyers d'influenza aviaire hautement pathogène ont été confirmés.

18 autres foyers sont suspectés. Des prélèvements ont été envoyés au Laboratoire national de référence pour l'influenza aviaire pour y être examinés.

Nature du diagnostic : clinique et de laboratoire.

Date de la première constatation de la maladie : 23 janvier 2004.

Description de l'effectif atteint : volailles, canards, oies, pigeons.



Diagnostic :

- Laboratoire ayant confirmé le diagnostic (27 janvier 2004)** : Laboratoire national de référence pour l'influenza aviaire.
- Agent causal** : virus de l'influenza aviaire de type A, sous-type H5N1, hautement pathogène.

Mesures de lutte :

- abattage sanitaire dans un rayon de 3 km autour de chaque foyer et suspicion de foyer ;
- vaccination obligatoire dans un rayon de 5 km autour de chaque foyer et suspicion de foyer.

Note du Service de l'information sanitaire de l'OIE : Aucun foyer d'influenza aviaire hautement pathogène en République Populaire de Chine n'a été signalé précédemment à l'OIE. Les rapports mensuels se rapportant à septembre, octobre et novembre 2003 indiquent l'absence de la maladie. A ce jour, aucune information n'a été reçue au siège de l'OIE concernant les mois de janvier à août 2003 et décembre 2003.

La situation de l'influenza aviaire en République Populaire de Chine

Localisation	date de		Nombre d'animaux				
	déclaration de la suspicion clinique	confirmation du laboratoire	sensibles	cas	morts	abattus	vaccinés*
Région autonome de Guangxi							
Dingdang town, Long'an county	23/01/04	27/01/04	14 000 volailles dans un rayon de 3 km	...
Province de Hubei							
Wuxue city	26/01/04	29/01/04
Guaqi village, Putuan township, Ezhou city	31/01/04		600	200	200	# 400	...
Wujia township, Wujiagang district, Yichang city	01/02/04		12 003	4 703	4 703	7 300 + les 12 013 volailles dans un rayon de 3 km	...
Oumiao town, Xiangcheng district, Xiangfan city	03/02/04		4 200	2 000	22	4 178 + les 118 597 volailles dans un rayon de 3 km	...
Province de Hunan							
Wugang city	26/01/04	29/01/04
Wjiang village, Wengjia town, Pingjiang county, Yueyang city	03/02/04		2 400	2 400	2 380	# 20	...
Province d'Anhui							
Liaolin village, Yangtan township, Guangde county, Xuancheng city	30/01/04		...	3 700
Xiangshan town, Yushan district, Maanshan city	30/01/04		21 900	21 900	21 900
Weizhuan village, Yingxi district, Fuyang city	03/02/04		383	11	11
Wangnanhu village, Guji town, Jiesshou city	03/02/04		2 700	2 700	2 300	# 400	...
Province de Guangdong							
Bi village, Quxi town, Jiedong county, Jieyang city	30/01/04		3 750	2 500	1 300	les 90 670 volailles dans un rayon de 3 km	...
Shuimei village, Guxiang town, Chaoan county	31/01/04	03/02/04	147	147	80	les 5 115 volailles dans un rayon de 3 km	...
Shanghai							
Yiyuan village, Kangqiao town, Nanhui district	30/01/04		...	2 000	300
Province de Zhejiang							
Xiashan village, Xichengjiedao district, Yongkang city	01/02/04		...	550	550
Province de Yunnan							
Luoyang town, Cheng Gong county, Kunming city	01/02/04	04/02/04	78 000	4 000	4 000	# 74 000	...
Changshui village, Dabangqiao town, Guandu district, Kunming city	04/02/04		1 598	7	7
Province de Henan							
Donghuangmiao town, Pingyu county	01/02/04		2 600	1 500	790	# 1 810	...
Xinjiang Production and Construction Corporations							
Sanping farm of the 12th Agriculture Division	01/02/04		6 400	4 058	4 058	# 2 342	...
Province de Gansu							
Majiazhan village, Liujiapu township, Anning district, Lanzhou city	31/01/04		1 800	22	22	# 1 778	...
Caixin village, Dongsheng township, Jingyuan county	03/02/04		2 700	1 400	294	les 43 600 volailles dans un rayon de 3 km	86 000
Yanchi village, Zhonghe town, Gaolan county	04/02/04		1 200	400	200	les 2 390 volailles dans un rayon de 3 km	285
Province de Shanxi							
Gaowangdui village, Changan district, Xi'an city	03/02/04		5 425	2 459	1 919	les 66 298 volailles dans un rayon de 3 km	244 000

de plus, toutes les volailles ont été abattues dans un rayon de 5 km.

* vaccination de toutes les volailles dans un rayon de 5 km.

FIÈVRE APHTEUSE EN ISRAËL Rapport de suivi n° 1

Traduction d'informations reçues le 4 février 2004 du Docteur Oded Nir, directeur des services vétérinaires et de la santé animale, ministère de l'agriculture et du développement rural, Beit Dagan :

Terme du rapport précédent : 20 janvier 2004 (voir *Informations sanitaires*, 17 [4], 13, du 23 janvier 2004).

Terme du présent rapport : 3 février 2004.

Nouveaux foyers :

Localisation	Nombre
district d'Acco	1
district de Yizreel	1

Description de l'effectif atteint dans les nouveaux foyers : comme dans les deux précédents foyers, il s'agit de veaux à l'engrais vaccinés six mois auparavant avec un vaccin polyvalent incluant la souche virale de type O.

Nombre total d'animaux dans les nouveaux foyers :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
bov	975	113	0	0	0

Diagnostic :

- A. Laboratoire ayant confirmé le diagnostic :** Institut vétérinaire Kimron (Beit-Dagan).
- B. Epreuves diagnostiques réalisées :** épreuve ELISA⁽¹⁾ ; isolement et typage du virus.
- C. Agent causal :** virus de la fièvre aphteuse de type O.

Epidémiologie :

- A. Source de l'agent / origine de l'infection :** recherches en cours.
- B. Mode de diffusion de la maladie :** déplacements d'animaux.
- C. Autres renseignements épidémiologiques :** un total de 5 exploitations atteintes dans 4 foyers ont été signalées. 3 de ces foyers ont été définis comme foyers primaires provenant d'une source commune d'infection (un véhicule utilisé pour le transport d'animaux d'Israël vers l'Autorité Palestinienne). Jusqu'à présent un seul foyer secondaire a été signalé.

Mesures de lutte durant la période objet du rapport : conformes au plan d'urgence en place.

Dans les 4 "zones infectées", aucun déplacement d'animaux vivants ou morts n'est autorisé et le lait est envoyé à des laiteries exclusivement réservées à cet effet.

Des "zones de restriction" ont été instaurées dans un rayon de 10 km autour des "zones infectées". Les déplacements d'animaux ne sont autorisés que vers des abattoirs situés à l'intérieur de ces zones. Le lait est envoyé à des laiteries spécialement réservées à cet effet.

La vaccination de rappel (vaccination en anneau) effectuée dans toutes les zones de restriction est presque achevée.

Toutes les exploitations laitières pour l'export sont situées en dehors des zones de restriction et reçoivent le lait provenant des zones qui ne sont pas soumises à restriction.

(1) ELISA : méthode de dosage immuno-enzymatique

**ENCÉPHALOPATHIE SPONGIFORME BOVINE EN FRANCE
Cas atypiques (correction)**

Dans le rapport paru dans les Informations sanitaires, 17 (5), 21, du 30 janvier 2004, veuillez lire :

Date de la première constatation de la maladie : 11 janvier 2002 [et non "2004"].

*
* *

Toute reproduction, traduction ou utilisation des informations contenues dans cette publication est permise si la source de l'information est clairement mentionnée, sauf à des fins commerciales.

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'OIE aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'OIE.